

## Législatives partielles 2019/département de la Zadié/1er siège

### La candidate PDG Koho-Nlend seule en lice

Innocent M'BADOUA  
Mékambo/Gabon

Trois candidatures étaient attendues lors des élections législatives partielles, au 1er siège du département de la Zadié (Mékambo). Ce combat de titans triangulaire entre la candidate du Parti démocratique gabonais (PDG), Prisca Koho-Nlend, celui investi par les Sociaux-Démocrates du Gabon (SDG), Arnaud Moandoma, et le porte-étendard du Rassemblement pour la restauration des Valeurs (RV), Lambert Endazoukou, n'aura plus lieu.

Et pour cause, le candidat du SDG et celui de RV ont été déboutés par le CGE. En effet, exclu par la Commission de discipline du PDG, au lendemain du cuisant et surprenant échec de Damas Melahou, can-

didat au poste de maire de Mékambo, Lambert Endazoukou qui avait refusé d'occuper le poste de 1er adjoint au maire, a été soupçonné parmi les dissidents ayant voté en secret, l'actuel maire PSD qui, pourtant, ne disposait d'aucune majorité malgré le renfort des deux conseillers RHM, devenu RPM.

C'est alors qu'il décide d'aller au scrutin de samedi prochain sous la bannière de RV. Seulement voilà, après la publication officielle des candidatures par le CGE, l'organisme se ravise: le candidat RV Endazoukou a, entre-temps été réhabilité par le PDG au motif que cette exclusion n'était pas étayée par des preuves. Loi électorale oblige, il faut avoir démissionné 4 mois auparavant pour prétendre se présenter sous d'autres couleurs politiques.



Photo : I.M.B./L'Union

Quant à Arnaud Moandoma, ancien candidat UNPR, celui-là même qui avait introduit le recours

face au candidat PDG Simplicie Mamboula, déclaré élu par le CGE provincial, sa candidature n'a pas été

retenue.

Motif: "Le CGE estime que mon suppléant n'a pas présenté sa lettre de démission

Prisca Koho-Nlend, un pied à l'Assemblée nationale et la hantise de l'abstention

de l'UNPR. Or, Guy Maxime Pakopeyi (son suppléant SDG) n'a jamais été membre de l'UNPR, il ne s'est jamais affiché sous une bannière politique quelconque", a-t-il déclaré à L'Union. Naturellement, le recours introduit à Mékambo n'a pas prospéré, le CGE central maintient que le suppléant SDG n'a pas justifié sa démission du l'UNPR.

En définitive, au 1er siège du département de la Zadié, le PDG sera seul en compétition. L'enjeu majeur sera le taux de participation. Et Prisca Koho-Nlend l'a annoncé dans un échange hier, elle a des arguments à faire valoir. "Je suis en permanence sur le terrain; je pose des actes concrets multiformes depuis 6 ans pour la solidité du PDG. De plus, j'ai des projets pour mon siège et pour le département", a-t-elle dit.

## Département de la Zadié/3e siège

### Un siège, quatre prétendants

I.M'B.  
Mékambo/Gabon

AU 3e siège du département de la Zadié (Mékambo), qui comprend le canton Djouah (52 kilomètres) et une partie de la commune, la campagne électorale est encore timide. Quatre candidats se disputent les faveurs des électeurs. Dans l'ordre alphabétique des partis politiques qu'ils représentent, il y a: Maxime Ngozo Issondou (PDG), Guy René Ndimal (RV), Dieudonné Efouka (SDG) et Me Jean Paul Méthode Imbong Fady (UN).

Difficile pour les parieurs politiques de pronostiquer un vainqueur, ni de désigner avec assurance deux finalistes pour un éventuel deuxième tour. Certes, chaque candidat bombe le



Dieudonné Efouka (gauche), défendra les couleurs des SDG.

Photo : DR/L'Union

torse et proclame haut ses chances d'être élu. Pour l'histoire, il faut signaler que proclamé élu par le Centre gabonais des Elections (CGE) en 2018, Maxime Ngozo Issondou a vu son élection annulée, suite au recours introduit par le candidat UN, Me Imbong Fady. Lequel a dénoncé des irrégulari-

tés avérées dans les procès-verbaux des bureaux de vote de Zoula (village paternel du candidat PDG), et de Mazingo (village voisin du candidat suppléant du PDG). À Mazingo, les voix du candidat UN ont simplement été minorées. La Cour constitutionnelle avait fait invalider le scrutin sur ce siège.



Le candidat du PDG, par ailleurs député sortant, Maxime Ngozo Issondou, pourra-t-il vaincre le signe indien ?

Photo : BANDOMA/L'Union

Concernant les candidats, on note que, suppléant en octobre 2018 du défunt candidat indépendant Raymond Ebeck, Dieudonné Efouka se présente désormais sous la bannière des SDG. Pour sa part, Maxime Ngozo Issondou va devoir se défendre contre les arguments de campagne de Me Imbong Fady qui

entend conduire sa campagne électorale sous le discours de la lutte contre la fraude électorale et le devoir d'exemplarité et de probité d'un député. Quant au candidat RV, ancien cadre de l'Unaf, il est le seul à n'avoir pas pris part au dernier vote. La particularité du 3e siège est que l'élection devrait

se jouer dans un mouchoir de poche. Les villages des quatre candidats sont voisins. Maxime Ngozo Issondou et Guy René Ndimal sont tous de Zoula (PK 18), tandis que Dieudonné Efouka et Me Imbong Fady sont d'Ibéa (PK 11), village voisin immédiat de Zoula. En tout cas, Ibéa et Zoula comptent, avec le village Imbong (PK 7), les quartiers Ville-Bakota d'une part, Bangui et Toulon d'autre part, parmi les cinq bureaux où il ne fait pas bon d'être largué par son adversaire. De plus, depuis 1990, année du retour des Législatives multipartites, aucun député n'y a doublé de mandat électoral. Député sortant, Ngozo Issondou va-t-il mordre la poussière et confirmer cette loi politique d'un seul mandat dans le siège, ou va-t-il vaincre le signe indien ? On le saura bientôt.

## Ntoun/2e siège/RV

### Paul Ngoua Manfoumbi à la conquête de l'électorat

PSNB  
Libreville/Gabon

NATIF du 2e arrondissement de la commune de Ntoun et candidat aux couleurs "bleue" du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV) aux Partielles de samedi prochain, Paul Ngoua Manfoumbi et son équipe sillonnent depuis plusieurs jours les différents quartiers de sa circonscription électorale, notamment, Essassa, Nkok, Nkoltang, Aye-

me-Plaine. Partout où il est passé, le candidat a tenu d'abord à expliquer pourquoi il se présente sous la bannière du RV, alors qu'aux Législatives d'octobre 2018, il était encore un militant actif de première heure du PDG. "Suite à notre exclusion du PDG, il y a quelques mois, nous avons tout fait pour trouver un point de chute. Et ce point de chute est le RV qui est un parti de la majorité présidentielle et qui a accepté, non seulement de nous prendre dans



Le candidat Paul Ngoua Manfoumbi à son arrivée à Ayeme-Plaine dimanche dernier.

Photo : Prospère Sax Nzé Bekalé

ses rangs, mais surtout de m'investir comme candidat", a-t-il expliqué. Revenant sur le rôle d'un député à l'Assemblée nationale, le candidat RV a eu ces mots: "Le député, c'est le parlementaire qui représente les populations d'une circonscription électorale; il contrôle l'action gouvernementale et vote les lois. Un député ne construit pas. Il peut interpeller le ministre pour la construction d'une école, d'une route, d'une dispensaire, etc." Avant d'ajouter que, "pour cela, il nous

faut raviver la conscience collective en disant que, tout est possible à celui qui croit. C'est pourquoi nous invitons les populations de notre arrondissement de penser amour et solidarité. Pensons à nos petits-frères, à nos enfants, etc. Faites de nous vos élus à l'assemblée nationale. Parce que nous estimons que l'avenir, c'est maintenant", a-t-il conclu. Paul Ngoua Manfoumbi aura pour adversaires Gustave Syranho Manianga (RHM) et Jean-Baptiste Ndong Nzong (PDG/SDG).